

AVRIL 2024

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DU PAS-DE-CALAIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Sommaire

1. Edito de Claude Girault.....	1
2. Notre réseau et nos moyens.....	2
2.1 Liste des emplois et des services.....	2
2.2 Organigramme de la DDFiP.....	3
2.3 Carte des services.....	4
3. Notre activité : des missions de service, de soutien et de contrôle....	5
3.1 L'actualité de nos missions en 2023.....	5
3.1.1 Focus sur les nouveautés 2023.....	5
3.1.1.1 La sécurité des vérificateurs.....	5
3.1.1.2 La création du SDIF.....	6
3.1.1.3 L'action Économique : les nouveaux dispositifs de soutien en 2023.....	6
3.1.1.4 Les nouvelles modalités de traitement des Admissions en Non-Valeur ; un process-clé dans le nouveau contexte de la Responsabilité des Gestionnaires Publics.....	7
3.1.1.5 La nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État.....	8
3.1.1.6 Les actions en faveur de l'attractivité de la DGFIP.....	8
3.1.1.7 Questions à Alain Beillas, responsable du Pôle National de Contrôle à Distance des Particuliers de Béthune.....	8
3.1.2 Regards croisés.....	9
3.1.2.1 Le réseau des champions numériques et le déploiement de NOVAE.....	9
3.1.2.2 Deux résultats en forte augmentation en 2023 : le recouvrement amendes et les délais de publicité foncière.....	10
3.1.2.3 Le bilan de la qualité de service en 2023 et la mise en place du COPIL Téléphonie....	11
3.1.2.4 Les bonnes pratiques entre Services de Gestion Comptables et Conseillers aux Décideurs Locaux.....	12
3.2 Panorama de notre activité en 2023.....	13
4. Notre cahier statistique.....	17
5. Nos résultats.....	23

1. Edito du Directeur départemental



Claude Girault,
Directeur départemental

2023 marque une étape importante pour la direction départementale : c'est l'année d'achèvement du nouveau réseau de proximité, c'est aussi la première année d'application du nouveau cadre d'objectifs et de moyens dont s'est dotée notre direction générale.

C'est donc une année charnière, avec la création du dernier service de gestion comptable, celui de Saint-Pol-sur-Ternoise, qui compte le plus de budgets. C'est aussi l'année du lancement opérationnel du SIP de demain, un service des impôts des particuliers recentré sur l'accueil de nos usagers, sur la qualité de la gestion courante et sur le recouvrement simple, avec des équipes davantage polyvalentes, sans perdre en technicité.

L'année aura également été marquée par la résilience des équipes du département, et au premier chef celles du contrôle fiscal, tragiquement attaquées avec l'assassinat de Ludovic Montuelle. Les équipes auront fait face avec courage et engagement au défi de la reconstruction, sans jamais oublier. Aller de l'avant, c'est ce que 2023 a permis de faire, avec lucidité et détermination.

Cette année passée a également permis de retrouver une activité enfin libérée des contraintes sanitaires fortes, avec un retour à des travaux collectifs importants, dont nombre d'entre eux sont rappelés dans le présent rapport, qui donne la parole aux actrices et acteurs de ces évolutions.

Nous avons ainsi pu travailler de manière approfondie et participative aux évolutions des métiers, sur le SIP de demain, déjà cité, mais également sur l'évolution de la gestion publique locale, avec sa nouvelle organisation dualiste, la gestion courante de masse avec le service de gestion comptable, le conseil tous azimuts avec les conseillers aux décideurs locaux, l'ensemble parvenant à accompagner de manière plus complète les collectivités locales. La dualité a très certainement accru le champ couvert par notre action. Deux de nos cadres témoignent concrètement de ces changements.

2023 fut également la première année d'une petite révolution dans le monde foncier. D'abord, en terme d'organisation, l'année a été marquée par la création par étape du Service départemental des impôts fonciers (SDI), avec des bureaux distants en janvier, puis dans sa structure cible en septembre, avec l'objectif de garder les sachants sans perdre de vue l'objectif de la réforme.

L'autre révolution concerne à la fois les usagers et les agents du foncier : c'est la création du service Gérer mes biens immobiliers, GMBI, dont l'ambition forte est de rénover complètement la gestion des impôts fonciers à la suite de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales en offrant aux propriétaires une vision exhaustive des informations dont dispose l'administration fiscale sur leurs biens et en leur confiant la déclaration des occupants, qu'ils sont certainement les mieux à même de connaître. La montée en charge a suscité un lourd travail des équipes, en SIP, en services fonciers, en centre de contact comme en direction. Mais nous avons fait face !

Faire face, c'est un maître-mot dans nos équipes, comme nous l'avons montré également à l'occasion des inondations catastrophiques de novembre 2023 et du début de cette année 2024, en soutien aux populations et territoires sinistrés. Les CDL ont été mobilisés avec les équipes des SIE pour appuyer les professionnels impactés, comme avec la mission économique. Je veux saluer cette mobilisation, appréciée déjà à l'occasion de la crise énergétique avec l'indemnité carburants, lourde à gérer, mais aussi avec l'appui aux entreprises qu'apportent les conseillers aux entreprises en difficulté.

Bien d'autres actions sont à noter dans ce bilan, je ne peux toutes les saluer ici, mais elles se retrouveront dans les pages suivantes. Elles montrent combien notre maison se trouve au cœur de l'État républicain, acteur indispensable pour une société de confiance et de protection.

Excellente lecture !

2. Notre réseau et nos moyens

2.1 Liste des emplois et des services

1 361 emplois au 31/12/2023

121 cadres A+
230 cadres A
617 cadres B
393 cadres C

Services à compétence Départementale

- 1 Trésorerie Amendes
- 1 Paierie départementale
- 1 Pôle de recouvrement spécialisé
- 1 Service Départemental des Impôts Fonciers :
 - 1 Pôle d'évaluation des locaux professionnels
 - 7 Pôle de gestion topographique et cadastrale
 - 3 Pôles d'Évaluation des Locaux d'Habitation
- 1 Brigade de contrôle et de recherches et son antenne
- 3 Pôles de contrôle des revenus et des patrimoines

Services à compétence supra-départementale

- Centre de services des Ressources Humaines
- Centre de contact des particuliers de Lens
- Pôle National de Contrôle à Distance de Béthune

Services à compétence Infra-départementale

- 5 Services des Impôts des Entreprises (SIE) et 2 antennes
- 10 Services des Impôts des Particuliers (SIP) et 1 antenne
- 3 Services de Publicité Foncière et d'Enregistrement (SPFE)
- 13 Services de Gestion Comptable (SGC) et 1 antenne
- 4 Trésoreries hospitalières
- 22 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL)
- 3 Brigades de vérification (BDV)
- 3 Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE) et 2 antennes

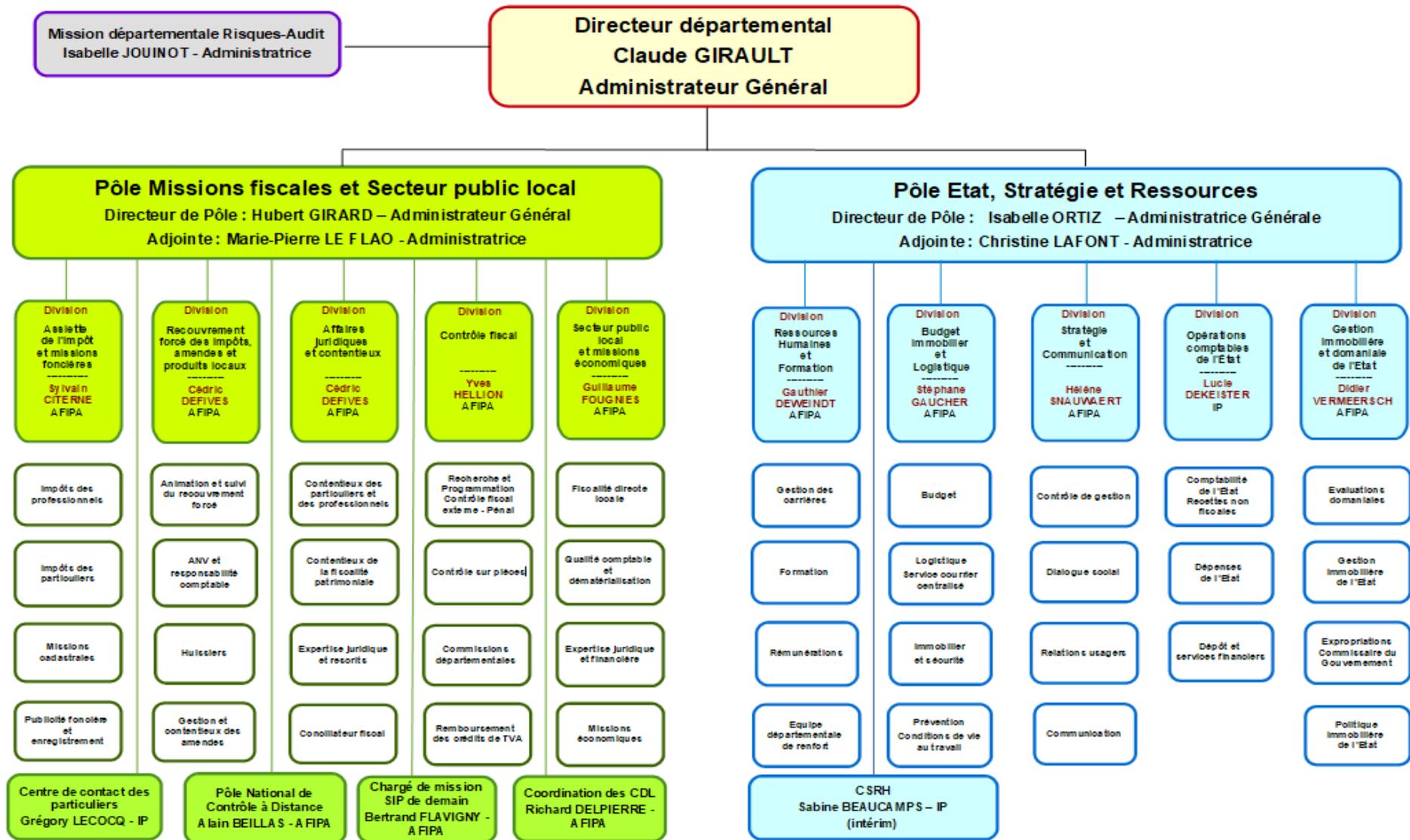
1

Direction départementale

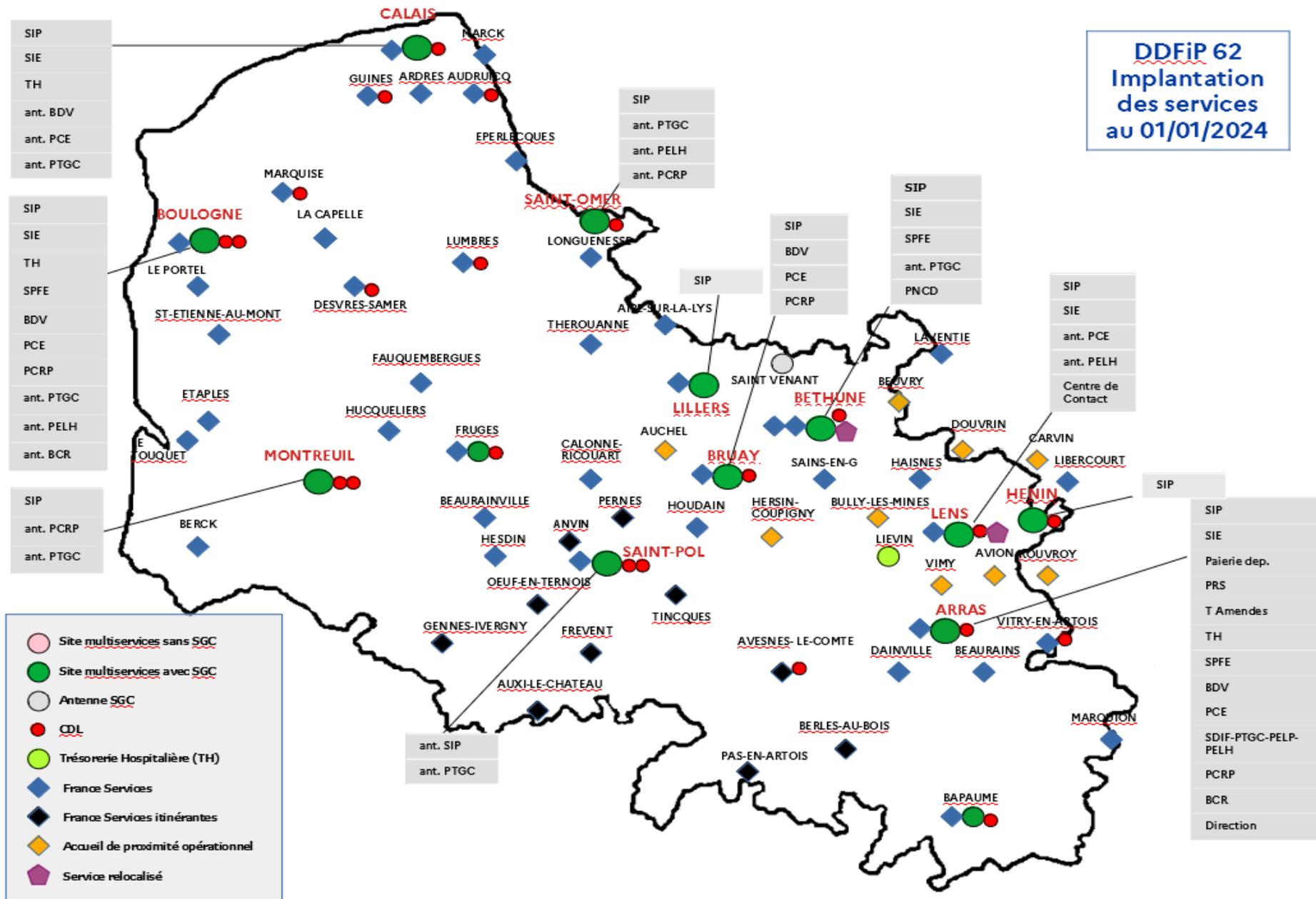
55

services répartis sur 34 sites

2.2 Organigramme de la DDFiP (1^{er} septembre 2023)



2.3 Carte des services



3. Notre activité : des missions de service, de soutien et de contrôle

3.1 L'actualité de nos missions en 2023

3.1.1 Focus sur les nouveautés 2023

3.1.1.1 La sécurité des vérificateurs

À la suite de l'évènement tragique du 21 novembre 2022, des mesures de protection des agents – vérificateurs, enquêteurs, chefs de brigade – ont été annoncées par le Ministre.

Ces mesures font suite aux travaux conduits avec les représentants des personnels et des agents du contrôle fiscal et ont porté sur tous les aspects de la mission : son cadre juridique, les pratiques professionnelles, la formation des agents et les moyens matériels mis à leur disposition. Les propositions nationales qui en ont découlé ont été rendues publiques par le Ministre le 31 mars 2023. Parmi les mesures les plus emblématiques, certaines ne sont pas d'application immédiate et deviennent progressivement effectives.



Yves Hellion,
*responsable de la Division
du Contrôle Fiscal*



Sans remettre en cause le principe selon lequel le contrôle a lieu sur place, la loi de finances pour 2024 inclut des dispositions pour permettre à l'administration de prendre l'initiative de délocaliser le contrôle dans un lieu déterminé en accord avec l'administration ou, à défaut d'accord, dans les locaux de l'administration. En outre, une disposition assouplit le recours au dispositif d'anonymisation déjà existant. Ces dispositions sont effectives depuis le 1er janvier 2024, y compris pour les procédures en cours. Enfin, des discussions ont été ouvertes avec les directions générales de la police nationale (DGPN) et de la gendarmerie nationale (DGGN) pour préciser les modalités de coopération dans la sécurisation des opérations les plus risquées. Il est également question du partage de leurs informations s'agissant de contribuables identifiés comme potentiellement dangereux.

L'offre de formation en matière de sécurité et de gestion des situations difficiles a été repensée et s'inspire des pratiques d'autres administrations. Par ailleurs, des véhicules de service ont été mis à la disposition des brigades de vérification et de recherche et leurs modalités d'utilisation assouplies. Ainsi, trois e-208 Peugeot ont été livrées dans le département : 1 à la DIRCOFI (Béthune) mise

aussi à disposition de la brigade de Bruay, 2 à la DDFIP (Arras-Montuelle et Boulogne). Une application numérique (sign@lfip) de signalement des incivilités et des agressions a été développée afin de simplifier et moderniser les modalités de signalement interne. Les agents de la BCR susceptibles de participer à des opérations particulièrement exposées seront également dotés d'un gilet pare-balles au printemps 2024. Aussi, des smartphones avec "bouton d'alerte" permettront à partir d'avril 2024 aux collègues en situation de danger de déclencher une alerte, prise en charge en temps réel par une plateforme, avant d'être relayée aux forces de l'ordre ou aux services de secours selon les situations.



Au niveau local, sans attendre les conclusions de ces travaux, des dispositions ont été prises pour sécuriser les vérificateurs et plus largement tous les agents en contact avec le public. C'est ainsi que l'accueil du public est désormais assuré exclusivement dans les rez-de-chaussée des centres des finances publiques, l'accès aux étages et aux zones arrière situées en rez-de-chaussée étant sécurisé.

La tolérance zéro doit rester la réponse systématique et la condition fondamentale à l'exercice de nos missions de service public.

3.1.1.2 La création du Service Départemental des impôts fonciers (SDIF)



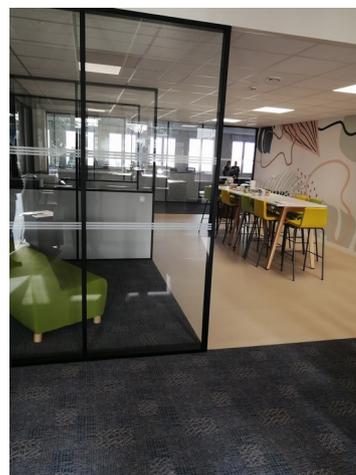
Cécile Bernard,
responsable du SDIF 62

Le SDIF du Pas-de-Calais, dont le projet n'avait pas été envisagé lors du schéma initial du nouveau réseau de proximité local, a été créé le 1^{er} janvier 2023. Figurant parmi les priorités du dernier plan d'action sur les travaux cadastraux, sa création vise à permettre un pilotage unifié de l'ensemble des missions foncières, à regrouper la technicité foncière au sein d'une même structure, à harmoniser les méthodes de travail ainsi qu'à mutualiser les bonnes pratiques. Il s'agit également de consolider les liaisons entre les différents acteurs au plus près des réformes à conduire (dont GMBI, mais aussi les révisions des valeurs locatives des locaux professionnels puis d'habitation).

Le SDIF compte 82 emplois au 1er septembre 2023. Le siège est implanté sur la commune d'Arras où sont regroupés le Pôle départemental d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP), un Service d'Appui et d'Expertise (SAE) et une antenne du Pôle Topographique et de Gestion Cadastreale (PTGC). 2 autres PTGC (Béthune et Boulogne avec antenne sur St Omer, mais aussi Montreuil et Calais) et 3 Pôles d'Evaluation des Locaux d'Habitation (PELH) (Boulogne sur Mer, Lens et Saint-Omer) complètent la cartographie. Le SAE vient principalement en appui des antennes PELH sur des travaux de masse (réponses aux e-contact, saisies des déclarations de consistance de bien, anomalies BNDP/SURF...), mais aussi sur des travaux plus ponctuels (CCID, MAJ de locaux dans MAJIC, ..) ou nécessitant une expertise (comme le traitement des EDD) ou un rapprochement avec le PELP implanté sur le même lieu.



La mission foncière gère dans le département près d'un million de locaux : 925 340 locaux particuliers, 54 207 locaux professionnels révisés et 2 550 locaux industriels dits « modèles U ». En 2023, le produit des Taxes foncières (et taxes adossées : TEOM, GEMAPI s'élève à près de 895 M€¹ celui de la CFE (taxes annexes et IFER) s'est élevé pour la même année à près de 170 M€. Le début d'année 2023 a été l'occasion d'effectuer 100 CCID dont plus des 2/3 issues de la mise à jour tarifaire des détections de piscine issues du foncier innovant. Des concertations ont été mises en place pour harmoniser les coefficients de pondérations départementaux et établir les liaisons entre les SIP et les PELH.



3.1.1.3 L'action Économique : les nouveaux dispositifs de soutien en 2023

Dans un contexte exceptionnel de crises, la mobilisation de l'État s'est traduite notamment par la mobilisation des services déconcentrés de l'État autour du Conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED, anciennement dénommé Conseiller départemental à la sortie de crise - CDSC), placé auprès des DR/DDFiP.

Ainsi, les chargés de missions économiques des DR/DDFiP se sont mobilisés auprès des entreprises fragilisées, afin de les accompagner dans leurs démarches et de les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation.



Guillaume Fougnes,
responsable de la
Division du SPLME

➤ **Accompagnement renforcé et orientation des entreprises fragilisées par la crise énergétique**

La forte hausse des prix de l'énergie en 2022 a fragilisé la pérennité de nombreuses entreprises. Différents dispositifs financiers ont été mis en œuvre en 2023 afin de les soutenir : bouclier tarifaire, amortisseur et guichet d'aide.



1 Dont 865 M au titre du foncier bâti.

- **Accompagnement des commerçants, artisans et chefs d'entreprises affectés par les émeutes urbaines**

Les CDED se sont vus confier un rôle d'orientation en matière d'indemnisation assurantielle, mais aussi de dispositif tel que l'activité partielle.

- **Accompagnement des commerçants, artisans et chefs d'entreprises affectés par les inondations de novembre 2023 et janvier 2024 dans le Pas-de-Calais et le Nord**



Pierre Guyot,
chargé de missions
économiques

Les CDED ont été mobilisés au soutien des entreprises sinistrées après les inondations, non seulement pour les orienter vers les dispositifs appropriés, mais aussi pour instruire les demandes de subvention d'État dédiée aux TPE exerçant une activité économique dans les communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais en état de catastrophe naturelle constaté par arrêté au titre des mois de novembre 2023 et de janvier 2024, et particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations.

Enfin, quelles que soient la situation ou la difficulté des professionnels en 2023, les CDED ont aussi maintenu leur analyse des éventuelles dettes fiscales et sociales, afin de trouver la solution la plus adaptée au traitement de ce passif à travers des délais de paiement, directement auprès des créanciers publics (URSSAF, SIE, ...) ou via la commission des chefs de service financier (CCSF)

départementale.

3.1.1.4 Les nouvelles modalités de traitement des Admissions en Non-Valeur ; un process-clé dans le nouveau contexte de la Responsabilité des Gestionnaires Publics

Le régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. C'est un régime unique d'engagement de la responsabilité des ordonnateurs et des comptables qui limite l'intervention du juge aux fautes les plus graves alors que la responsabilité personnelle et pécuniaire engageait la responsabilité du seul comptable, sans nécessaire faute, dès le premier euro.

En matière de recouvrement forcé, la prescription de l'action en recouvrement entraînait automatiquement la mise en cause de la responsabilité du comptable public. Dans certaines conditions, le comptable était parfois amené à engager des poursuites uniquement destinées à interrompre la prescription de l'action en recouvrement, sans espérer de recouvrement effectif.

Dans le cadre de la RGP, les créances prescrites ont désormais vocation à être admises en non valeur sans mise en cause de la responsabilité du comptable. Cette évolution permet de recentrer l'action en recouvrement sur les enjeux les plus significatifs et de renforcer le contrôle interne a posteriori sur la conduite du recouvrement.

La RGP emporte ainsi des changements profonds en matière de suivi des restes à recouvrer et d'admissions en non-valeur.



Le comptable secondaire décide seul de l'opportunité d'admettre en non valeur les créances, dès lors qu'il aura constaté leur irrécouvrabilité. La division des affaires juridiques et du recouvrement forcé assure un contrôle annuel a posteriori par sondage des décisions prises par les comptables.

En complément, la conduite de l'action en recouvrement fait périodiquement l'objet d'un contrôle interne a posteriori : par le comptable lui-même, deux fois par an, sur un échantillon de dossiers ; et par la division des affaires juridiques et du recouvrement forcé qui procède à un contrôle annuel d'un échantillon d'une vingtaine de dossiers par service.



Cédric Defives,
Responsable de la Division
des Affaires Juridiques
et du Recouvrement Forcé

3.1.1.5 La nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État



Didier Vermeersch,
responsable de la
Division du Domaine
et de la Politique
Immobilière de l'État

La politique immobilière de l'État a pour objectif de fournir aux administrations un immobilier adapté à leurs missions de service public tout en utilisant de manière optimisée le patrimoine de l'État. Par ailleurs, l'État doit poursuivre un triple objectif d'efficacité des services publics, de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de réduction de son empreinte environnementale.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique à la politique de rationalisation immobilière, la circulaire de la Première Ministre du 8 février 2023 a défini une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires pour les services de l'État et de ses opérateurs. Au-delà d'une nouvelle conception des espaces de travail, plus collaboratifs que par le passé, un nouveau ratio unique d'optimisation immobilière, exprimé en surface utile brute (SUB) rapporté au nombre de résidents, a pour objectif de s'assurer de cette optimisation. Celui-ci doit se situer autour de la cible pivot de 16 m² / résident sans excéder un plafond de 18 m² par résident. Il s'agit désormais d'un seul ratio normatif.



3.1.1.6 Les actions en faveur de l'attractivité de la DGFIP

Au cours de l'année 2023, la DDFIP du Pas-de-Calais a passé une convention de partenariat avec l'université de l'Artois visant notamment à promouvoir les métiers de la DGFIP auprès des étudiants. Cette convention prévoit également l'accueil de stagiaires et d'apprentis.

Plusieurs opérations de communication ont été menées pour mettre en avant les métiers et les concours de la DGFIP, parmi lesquelles la représentation de la DDFIP au salon de l'étudiant de Lille et au salon des métiers de l'université de l'Artois, ou une session de présentation de la DDFIP ouverte à l'ensemble des étudiants de l'université de l'Artois par visio-conférence.

La présentation des métiers et des concours a également lieu directement auprès des étudiants sur des sessions prévues à cet effet en accord avec les universités, qui ont conduit à intervenir devant les étudiants de l'IPAG de Lille, du BUT GEA de Calais et de Saint-Omer.



La DDFIP a aussi accru le nombre d'accueil d'apprentis (11 apprentis au titre de l'année 2023), dont plusieurs d'entre eux se sont inscrits au concours de la DGFIP.



Gauthier Deweindt,
Responsable de la Division
des Ressources Humaines
et Formation Professionnelle

3.1.1.7 Questions à Alain Beillas, responsable du Pôle National de Contrôle à Distance des Particuliers de Béthune



Comme pour le Centre de Contacts de Lens il y a deux ans, le PNCD est un service à compétence supra-départemental qui s'est mis en place en plusieurs phases, où en êtes-vous fin 2023 ?

Créé en septembre 2022, le PNCD de Béthune a vu son effectif passer de 30 à 40 agents au 1^{er} septembre 2023.

Le dispositif de formation professionnelle individualisé mis en place en 2022 s'est poursuivi en 2023 pour accompagner la montée en compétence des agents arrivés en 2022. Le diagnostic individualisé préalable à l'installation a été reconduit pour les agents affectés en 2023, avec le même parcours de formation.



Alain Beillas,
responsable du PNCD
de Béthune



Les missions du PNCD, ont-elles aussi évolué ?

Les missions initialement prévues lors de la création (incitation à la régularisation, CSP simple) n'ont pas évolué en 2023.

Le PNCD de Béthune a reçu 12 listes du bureau SJCF1-D en 2023 représentant 4005 foyers fiscaux en anomalie sur l'ensemble du territoire national y compris l'outre-mer portant uniquement sur l'impôt sur les revenus. Le service a également traité une liste de 51 dossiers relative à un contrôle coordonné (investissement DOM-TOM).

La montée en puissance de l'activité s'est traduite en 2023 par la création de 4 403 dossiers dans l'application ALPAGE (dont 75 % en régularisation). 4 443 ont été clos (dont 78 % en régularisation), pour un taux de taxation de 73,17 %, des droits nets de 11 683 644 euros soit en moyenne 2 630 euros par dossier et une médiane de 1 805 euros. Ces éléments traduisent le respect du positionnement des PNCD sur des dossiers nombreux mais de montants plus modestes que ceux relevant des pôles de contrôle et d'expertise (PCRP).



Et qu'en est-il de l'évolution des liaisons avec les autres services ?

Le service contribue par ses retours auprès de l'administration centrale à la création de listes sur des nouvelles thématiques éventuellement destinées à d'autres structures que les PNCD des particuliers, ainsi qu'à l'amélioration des listes existantes.

3.1.2 Regards croisés

3.1.2.1 Le réseau des champions numériques et le déploiement de NOVAE

Pierre angulaire du programme ETNA (Environnement de Travail Numérique de l'Agent), NOVAE a été déployé à l'ensemble des agents de la DGFIP le 12 octobre 2023. NOVAE est un espace de travail qui centralise différentes applications de collaboration et de partage, principalement organisée sous forme de « Communautés ». Des champions numériques locaux ont été nommés pour expérimenter cette nouvelle application et la déployer selon les besoins de leur mission.



Le nouvel outil s'est révélé précieux pour les travaux de la Division de la Stratégie et de la Communication, dont les missions sont marquées par la transversalité et la coordination de tâches faisant intervenir plusieurs services de la DDFiP. Ainsi, par exemple, les documents de travail présentés en Comité Social d'Administration Local et le présent rapport d'activité sont rédigés dans des communautés NOVAE dédiées.

D'autres communautés sont utiles à l'organisation des principaux événements de la Direction (telles que la journée d'accueil des nouveaux et les collègues des Cadres), au partage de données (principalement dans le cadre du contrôle de gestion et l'animation des Dialogues de Performances), d'informations et de bonnes pratiques (notamment pour la qualité de service au sein d'une communauté SP+ dédiée).



Utiliser NOVAE pour ces différents travaux de coordination de projet de la DDFiP a permis à l'ensemble des équipes de la Direction d'aller vers le nouvel outil et de se l'approprier.



Guillaume Giocanti,
Adjoint Division de la Stratégie
et de la Communication,
chargé du Contrôle de Gestion



Guillaume Fournies,
responsable de la
Division du SPLME

En ce qui concerne les principaux services utilisés, les annonces et wiki sont considérés comme les plus utiles. En effet, dans le cadre de l'animation d'une communauté Novae des conseillers aux décideurs locaux (CDL), le service « annonce » permet de garder une trace des messages généraux envoyés par la Division sur des points d'actualité ou des travaux à mener. Chaque message est ainsi systématiquement dupliqué sur Novae, ce qui offre aux CDL la garantie de retrouver une information utile à tout moment de l'année. Le service Wiki sert à regrouper sur une page unique toutes les informations utiles sur un sujet technique (la RGP, la prise de fonction CDL, etc). La page wiki est ainsi régulièrement mise à jour pour garder toute sa pertinence.

Enfin, le service événement permet à chacun de garder à l'esprit la prochaine date de réunion de service. Et le service sondage va être utilisé à grande échelle dans les semaines à venir afin de mesurer la qualité des relations entre CDL et les services de gestion comptable (SGC).

Je tiens à saluer l'intérêt de ces services dans le pilotage du réseau des CDL, même si toutes les fonctionnalités ne sont pas encore appropriées par les agents. Je regrette ainsi que le service Conversation ne soit pas utilisé par les CDL dans le cadre de leurs échanges techniques. Leurs échanges se font toujours par mail, cette approche étant jugée à tort ou à raison plus simple et plus facile à gérer.

Nous animons au sein de la division 5 communautés NOVAE dont 4 à destination des réseaux des services des impôts des particuliers (SIP), des entreprises (SIE), de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) et du SDIF.

Grâce à Novae, nous avons pu simplifier la communication à destination du réseau tout en gardant la main sur les publications et sur l'animation.



Sylvain CITERNE,
responsable de la
Division Assiette de
l'impôt et missions
foncières



Si l'acclimatation aux différentes fonctionnalités n'est pas si aisée, l'entraide entre les utilisateurs et les communautés est très utile.

Néanmoins des améliorations sont attendues pour structurer les pages avec par exemple la mise en place de barre de menus déroulants et l'administration du back office.

3.1.2.2 Deux résultats en forte amélioration en 2023 : le recouvrement des amendes et les délais de publication en matière de publicité foncière



Cédric Defives,
Responsable de la Division
des Affaires Juridiques
et du Recouvrement Forcé

L'année 2023 a été marquée par un résultat en augmentation du taux départemental de recouvrement forcé des amendes de l'année précédente, soit 32.41 %, en dépit de l'augmentation tendancielle des prises en charges depuis plusieurs années.

Ce résultat est le fruit du travail efficace de la trésorerie Arras Amendes qui s'est traduit à la fois par une augmentation nette du recouvrement (3,11 millions d'€ encaissés au cours de l'année 2023 sur les prises en charge 2022 en hausse de 10 % par rapport à 2022) et un taux d'annulation supérieur aux années précédentes, conséquence du suivi précis des réclamations des usagers, efficacement renvoyés vers les officiers du ministère public par les agents de la trésorerie.

Tous exercices confondus la trésorerie Arras Amendes a encaissé en 2023, 12,78 millions d'euros, contre 10,8 millions en 2022 et 2021 et 8,1 million en 2020.

Concernant les SPFE, le délai de publication départemental a fortement diminué en 2023 puisqu'il passe de 125 jours à 54 jours. L'engagement des services, le soutien des équipes de renfort, des partenaires (Brigade Nationale d'intervention de la publicité foncière et Service d'appui au réseau de Redon) et une diminution de 14 % des flux liée à la baisse du marché immobilier ont permis d'atteindre ce très bon délai. Ce délai fortement rabaissé permet de gérer avec plus d'efficacité et de fiabilité les bases de fiscalité foncière.



Sylvain CITERNE,
responsable de la
Division Assiette de
l'impôt et missions
foncières

3.1.2.3 Le bilan de la qualité de service en 2023 et la mise en place du COPIL Téléphonie



Hélène Snauwaert,
responsable de la Division
de la Stratégie et de la
Communication

L'année 2023 a été marquée par une forte hausse des flux d'accueil en raison de la nouvelle obligation déclarative GMBI. Ainsi, l'accueil physique spontané a progressé de 20 % avec 138 000 usagers accueillis dans les CDFIP.

L'accueil sur rendez-vous poursuit sa progression tant sur les rendez-vous physiques (+56%) que téléphoniques (+28%) pour atteindre un total de 30 000 rendez-vous sur l'année 2023. La part des accueils sur rendez-vous reste toutefois minoritaire avec 11 % des flux physiques et 7 % de l'accueil téléphonique.

Le taux de satisfaction des usagers à l'issue d'une demande de rendez-vous se maintient à un niveau élevé (84,70%) et ce dans un contexte de forte hausse du nombre d'usagers ayant répondu à l'enquête de satisfaction (+ 44%).



Le nombre d'usagers reçus dans les accueils de proximité a également fortement progressé avec près de 7 000 accompagnements réalisés en 2023 par les 49 France Services du département et par le doublement du nombre d'usagers accueillis dans les 10 permanences mises en place dans les mairies ou les France Services (717 en 2023 contre 295 en 2022).

Le point de fragilité demeure l'accueil téléphonique spontané avec une baisse de 9 % du nombre d'appels décrochés et des résultats d'appels mystères qui poursuivent leur dégradation. En effet, le recul observé depuis 2021 sur le taux de décroché téléphonique se poursuit en 2023 avec 36,2 % d'appels aboutis en moins de 10 sonneries, très en retrait de la valeur de référence (60 %). Cette dégradation du taux de décroché concerne l'ensemble des services à l'exception des SIE.



Marianne Verstraete
auditrice à la MDRA

Au vu de ces résultats ainsi que des difficultés organisationnelles et techniques identifiées, l'amélioration de l'accueil téléphonique est une priorité pour la DDFIP du Pas-de-Calais.

A cet effet, un comité de pilotage « Téléphonie » s'est réuni fin novembre 2023 et a permis d'arrêter les modalités d'accompagnement de la TOIP² dans le département. Ce nouveau protocole doit permettre un pilotage plus fin de l'accueil téléphonique, notamment par la définition de boucles téléphoniques et l'intégration des télétravailleurs dans celles-ci.



Enfin, des formations à l'accueil téléphonique, élaborées avec le concours d'agents du Centre de Contacts, seront déployées en 2024 auprès des responsables de services et des agents en relation avec le public.



Marion Dumortier,
auditrice à la MDRA

²Telephony Over Internet Protocol

3.1.2.4 Les bonnes pratiques entre Services de Gestion Comptables et Conseillers aux Décideurs Locaux, l'exemple de Montreuil-sur-Mer.

Nommé au 01/9/22 à la tête du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montreuil sur Mer, j'ai pu collaborer avec Khadija Sakhi-Sab, conseillère aux décideurs locaux à compter du 01/01/23 date de sa nomination. Elle est affectée à la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) mais effectue également l'intérim sur le secteur de la Communauté de communes des Sept Vallées (CC7V) depuis son arrivée.

Dans un premier temps, notre action commune s'est portée sur la présentation de la réforme du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques et la création de deux nouveaux acteurs, le conseiller aux décideurs locaux et le responsable du SGC.

Nous avons fait une présentation conjointe devant les élus de la CA2BM lors d'un conseil communautaire en juin 2023.



Valéry Wimetz,
responsable du SGC
de Montreuil-sur-Mer



Lors de cette réunion et lors des entretiens, nous avons présenté le rôle respectif des deux acteurs. Ce fut l'occasion de préciser les actions communes possibles dans divers domaines, le budgétaire, la comptabilité et la qualité des comptes, les payes, les marchés publics, les recettes, le recouvrement forcé, les régies, les emprunts, la fiscalité et la situation générale de la collectivité.

Dans le cadre de nos relations, nous avons privilégié une mise au point hebdomadaire qui peut être faite soit en présentielle ou par téléphone. Des réunions «service» ou «inter-services» sont régulièrement organisées avec la participation de Khadija.

Au quotidien, nous privilégions la transmission de l'information soit par courriel, soit par téléphone. Il est important que nous puissions être informés tous les deux des sujets d'actualité, des interrogations des collectivités. Cette exigence nous permet de traiter le dossier en commun et d'avoir la même position.



Khadija Sakhi-Sab,
CDL de la CA des Deux-Baies-
en-Montreuillois

Pour certains dossiers ou problématiques, la réponse du CDL fait l'objet d'un visa ou d'une validation par le SGC sur le principe ou les modalités de gestion (opérations comptables, suivi par le SGC).



Ces échanges privilégiés sont également favorisés avec les équipes du SGC (copie systématique du service du SGC concernés par les envois aux CEPL et échanges /réunions ponctuels du CDL avec les agents concernés). Nous nous efforçons d'impliquer les agents dans le traitement de ces dossiers.

Enfin un dossier « partage » a été créé, il est accessible par l'ensemble de l'équipe du SGC et Khadija. Tous les échanges (courriels adressés aux CEPL, tableaux de suivi sur les provisions, restitutions CHD etc...) et l'archivage des dossiers sont enregistrés dans ce dossier.

3.2 Panorama de notre activité en 2023

Février 2023 : Le SIP de demain : présentation à Arras

Le séminaire du 2 février dernier, organisé à Arras dans les locaux de la direction départementale, a permis de dresser un certain nombre de constats et d'esquisser des pistes d'évolution.

Claude Girault, directeur départemental, et l'équipe de direction ont souhaité engager la réflexion sur les évolutions à mettre en place en associant étroitement les cadres et les agents. Ils ont également confié à Eric Delattre et Bertrand Flavigny des missions centrées, entre autres, sur les besoins futurs de ces services.



Avril 2023 : Dernière convention NRP signée avec la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

Le 29 mars 2023, Claude Girault a participé à la Conférence des Maires de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA). Accompagné de Jean-François Collet, responsable du SGC de Calais, Guillaume Fougny et Hélène Snauwaert, il a présenté la nouvelle organisation du réseau des Finances Publiques mise en place sur ce territoire depuis le 1er janvier 2023.

A l'issue de la présentation, Nicole Chevalier et Claude Girault ont signé la charte d'engagement du Nouveau Réseau de Proximité. Il s'agit de la 10e convention signée dans le département.



Avril 2023 : Attractivité - Convention de partenariat avec l'Université d'Artois

Dans le cadre de la promotion de l'attractivité de la DGFiP, la Direction Départementale des Finances publiques du Pas-de-Calais poursuit le développement de ses partenariats avec le monde universitaire.

Le 11 avril, Claude Girault, et Pasquale Mammone, Président de l'Université d'Artois, ont signé une convention de partenariat visant à mieux informer les étudiants sur les métiers de la DGFiP, en présence de Gauthier Deweindt et de Joseph Attila, responsable du master de Monnaie, Banque, Finances.



Avril 2023 : Hommage à Ludovic Montuelle : inauguration du Centre des Finances Publiques Ludovic Montuelle

Jérôme Fournel a dévoilé ce 11 avril la plaque commémorative donnant au Centre des Finances Publiques d'Arras le nom de Ludovic Montuelle, en présence de plusieurs membres de sa famille, de la déléguée pour l'interrégion Nord, Catherine Fénelon, du directeur départemental, Claude Girault et Frédéric Iannucci, chef du service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal.

Cette inauguration a permis de rendre hommage à Ludovic Montuelle, chef de la brigade de vérification, assassiné le



21 novembre 2022, alors qu'il accompagnait sa collègue vérificatrice lors d'une dernière intervention.

Le Centre des Finances Publiques d'Arras, dans lequel il travaillait depuis 4 ans, porte désormais son nom.

Juin 2023 : Engagement partenarial avec la commune d'Arras

Le 1er juin 2023, la ville d'Arras, représentée par M. Claude Feret, 1er Adjoint en charge des Finances, Claude Girault, Directeur départemental des finances publiques, Roseline Decroix, responsable du Service de Gestion Comptable d'Arras, ainsi que Richard Delpierre, Conseiller aux décideurs locaux de la Communauté urbaine d'Arras ont signé un nouvel engagement partenarial.



Juin 2023 : Collège des Chefs de service à Tilloy-les-Mofflaines

Jeudi 29 juin, les cadres de la DDFIP se sont réunis sur le site du campus agro-environnemental de Tilloy-les-Mofflaines. Ce cadre se prêtait à l'invitation d'une administration partenaire: la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) représentée par son directeur Édouard GAYET et son équipe de direction, abordant ainsi les nombreux sujets sur lesquels un partage d'informations facilite notre travail.



Juin 2023 : Le SIP de demain : présentation au cinéma l'Etoile de Béthune

Mardi 20 juin au matin, l'ensemble des agents et des cadres des services des impôts des particuliers du département ont pu prendre part à un séminaire départemental dédié à la présentation du SIP de demain au cinéma Etoile de Béthune. Ce séminaire avait pour objectif d'apporter de l'information et des exemples sur les évolutions prévisibles des métiers du SIP dans la prochaine période, en lien étroit en outre avec le cadre d'objectifs et de moyens récemment présenté.



Septembre 2023 : Accueil des agents nouvellement affectés dans le Pas-de-Calais

A l'occasion de cette rentrée 2023, la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais accueille 93 nouveaux agents. Cette année, une part significative de ces arrivées se concentre sur les secteurs de Béthune et Boulogne-sur-Mer.

Dans le béthunois, en plus de 10 agents nouvellement installés dans les services du site Guynemer, 10 agents rejoignent le Pôle National de Contrôle à Distance des particuliers, complétant ainsi les effectifs de ce nouveau service créé l'année dernière. A Boulogne-sur-Mer, ce sont 17 nouveaux agents qui prennent leurs fonctions au Centre des Finances Publiques rue d'Aumont.



Octobre 2023 : Participation de la DDFiP à la 8ème journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais

Le jeudi 5 octobre 2023, la DDFiP a participé à la 8ème journée des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais à Longuenesse. La thématique principale de cette journée était : « agir pour une gestion durable de la ressource en eau ». Cette manifestation a réuni plus de 750 participants, dont la ministre à la transition énergétique, Agnès Panier-Runacher et le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu.

La DDFiP a partagé avec la Préfecture le stand des services de l'État, où se sont relayés au cours de la journée la Direction Départementale des Territoires & de la Mer, le Service Départemental Incendie et de Secours, la Gendarmerie, la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture du Pas-de-Calais, permettant ainsi de présenter une offre de services pluridisciplinaires aux collectivités locales.



Lors de cette journée, Hélène Roche et Elodie Leclercq, évaluatrices des Domaines, Nathalie Delemotte et Claire Dengreville, adjointes de la Division SPL et l'ensemble des CDL ont pu échanger avec les élus, les partenaires et les représentants des services de l'État.

Octobre 2023 : Journée d'étude des SGC

La journée d'étude du 12 octobre a réuni les responsables de SGC, leur(s) adjoints(es), un agent par poste, des membres de la Direction ainsi que des représentants de la Délégation interrégionale, soit 63 participants.

La réunion a débuté par une présentation du contexte actuel des SGC : la fin des opérations de restructuration prévues par le NRP, les chantiers de modernisation de la sphère SPL (M57, CFU, certification des comptes, etc), les conséquences de la RGP sur les métiers et les procédures, ainsi que le bilan des RETEX menés par la DSPL auprès des SGC créés depuis au moins un an.

Le constat a été fait que ces nouveaux services étaient confrontés à de nouveaux enjeux qu'il convenait d'aborder collectivement.



Les participants ont été réunis dans 3 ateliers thématiques : le pilotage et le management, les recettes et le recouvrement, et enfin la dépense. Ils ont pu ainsi aborder les difficultés rencontrées au quotidien dans leurs postes respectifs et formuler des propositions. Les échanges entre les participants ont été nombreux et très constructifs. Après un moment de convivialité organisé sur place, une restitution de ces travaux a alors été effectuée en séance collective par chaque rapporteur d'atelier. M. Girault a ensuite clôturé la séance en remerciant les chefs de poste et les agents pour leur participation et pour la qualité des échanges menés tout au long de la journée.

Novembre 2023 : Visite du ministre pour un hommage à Ludovic Montuelle

M. Thomas CAZENAVE, ministre délégué chargé des Comptes publics, s'est rendu mardi 21 novembre 2023 au centre des Finances Publiques d'Arras Ludovic Montuelle pour participer à la cérémonie d'hommage à Ludovic Montuelle, chef de la brigade d'Arras, assassiné le 21 novembre 2022 dans le cadre de ses fonctions.

Après le dépôt d'une gerbe en compagnie des membres de la famille, il a salué la mémoire et l'engagement de Ludovic Montuelle, avant d'inviter les participants à la cérémonie à observer une minute de silence, en présence du Préfet du Pas-de-Calais, Jacques Billant, du directeur général adjoint, Antoine Magnant, de la déléguée pour l'inter-région Nord, Catherine Fénelon, du directeur départemental, Claude Girault, de l'équipe de direction et des agents du Centre Ludovic Montuelle.



Puis le ministre a participé à un échange avec des agents des services de contrôle sur la sécurité et les mesures annoncées pour la renforcer, au cours duquel de nombreuses précisions ont pu être apportées, dans un esprit d'écoute et de respect mutuel.

4. Notre cahier statistique

Les effectifs réels en 2023³

Total

Cadres A+	109
Cadres A	233
Cadres B	596
Cadres C	396



Taux de TT

Cadres A+	76 %
Cadres A	75 %
Cadres B	75 %
Cadres C	59 %

Taux de temps partiel

Cadres A+	0,2%
Cadres A	12,5%
Cadres B	19,9%
Cadres C	25,32%



Âge moyen

Cadres A+	52,6 ans
Cadres A	46,3 ans
Cadres B	50,6 ans
Cadres C	46,2 ans



Taux de féminisation

Cadres A+	38 %
Cadres A	54 %
Cadres B	63 %
Cadres C	65 %



La formation professionnelle en 2023

Nombre de jours de formation reçus : 6 259
dont formation initiale : 131
dont formation continue : 5 850,50
dont préparation concours : 277,5

Stagiaires, apprentis et volontaires services civiques

Accueil de stagiaires collégiens, lycéens étudiants : 25
Accueil d'apprentis : 10
Services civiques 1ère campagne (déclarative) : 11
Services civiques 2è campagne (avis) : 3

Préparation aux concours de catégorie B

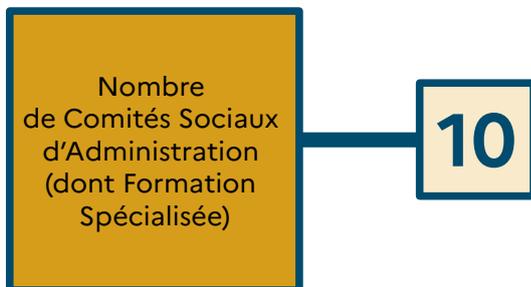
CP : 23
CIN : 8
CIS : 11
Examen PAU : 0

Préparation aux concours de catégorie A

IPFIP : 19
IFIP : 6
IFIP examen professionnel : 39

3 Données Sirius Décisionnel – décembre 2023

Le dialogue social en 2023



Le BIL en 2023

La ressource budgétaire

Autorisations d'engagement consommées : 6 142 969 €
Crédits de paiement consommés : 6 335 573 €

Nombre d'engagements commandés : 1 350
Demandes de paiement traitées (hors FDD) : 3 600
Marchés gérés : 50



La ressource immobilière

Immeubles appartenant à l'Etat (domanial) : 14
dont surface utile brute : 36 648 m²
dont postes de travail : 1 091 m²

Immeubles pris en location : 6
dont surface utile brute : 4 677 m²
dont postes de travail : 202

Le parc informatique

PC déployés : 1 758

Ecrans : 3 534

Portables et ultra-portables : 1 336



Au service des particuliers

L'activité des Services des Impôts des Particuliers en 2023	
Produit des impôts gérés par les services	
Impôt sur le revenu	214 043 170 €
IFI	10 911 483 €
TH	60 057 992 €
THLV	4 708 059 €
TF	934 464 810 €
CAP	0 €
Données de charge	
Nombre de foyers fiscaux	832 841
Nombre de défaillants déclaratifs relancés	22 345
Nombre de contrôles de régularisation	2 283
Locaux en taxe d'habitation secondaire	56 862
Nombre de demandes contentieuses et gracieuses traitées	23 372
Nombre de débiteurs au basculement	47 588

Au service des professionnels

L'activité des Services des Impôts des Entreprises en 2023	
Produit des impôts gérés par les services (en k€)	
TVA	1 907 362 714 €
IS	601 697 975 €
CFE, taxes annexes et IFER	175 631 508 €
Données de charge	
Nombre de redevables professionnels	148 392
Nombre d'obligations TVA	125 751
Nombre d'obligations CFE	116 237
Locaux assujettis à la taxe sur les friches commerciales	808
Locaux assujettis à la TASCOM	1 284
Remboursements de Crédits TVA à traiter	39 534
Liquidations d'Impôts sur les Sociétés à traiter	83 417
Demandes contentieuses traitées	16 355
Nombre de débiteurs nets	5 399

L'activité de la Division des Affaires Juridiques en 2023

Réclamations contentieuses reçues	207
Demandes gracieuses reçues	12
Demandes de rescrit	216

L'activité des Services de Publicité Foncière et de l'Enregistrement en 2023

Publicité foncière : flux enregistré	81 256
dont télé@acté	79,49 %
Publicité foncière : réquisitions	26 227
dont télé@actées	59,80 %
Enregistrement : Déclarations de dons	3 636
Enregistrement : Déclarations de successions	28 277
Enregistrement : Actes	1 331

Les missions foncières en 2023

Locaux particuliers	925 340
Locaux professionnels	54 207
Locaux industriels « modèles U »	2 550

Au service des collectivités

L'activité des Services de Gestion Comptable en 2023

La gestion	
Nombre de budgets	2 499
Nombre de communes	890
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	19
Nombre d'EPS	15
Nombre d'EPSMS	84
Nombre de régies	3 425
Les recettes	
Nombre de lignes de titres prises en charge	3 607 885
Les dépenses	
Nombre de lignes de mandats pris en charge	2 885 115

Le service aux collectivités locales	
Nombre de partenariats formalisés avec les établissements publics	2
Pourcentage de collectivités en full-démat	87,95 %
Pourcentage de collectivités ayant basculé en M57	95,78 %
Nombre d'analyses financières rendues	826
Pourcentage de reddition des comptes	86,16 %

Au service de l'État : les opérations comptables de l'Etat et la gestion des comptes de Dépôts de Fonds au Trésor

L'activité de la Division des Opérations de l'Etat en 2023	
Exécution de la dépense du Ministère des Armées	
Nombre de demandes de paiement traitées	40 689
Montant décaissé	435 511 119 €
Les produits divers	
Nombre de factures prises en charge	248
Montant pris en charge	30 574 771 €
L'activité bancaire	
Nombre de comptes Dépôts de Fonds	1 658
dont Etat	116
dont Établissements Publics Locaux d'Enseignement	285
dont régies du Secteur Public Local	1 257
Montant de l'en-cours des comptes Dépôts de Fond fin 2022	386 502 000 €

Au service de l'ensemble des collectivités publiques : les missions domaniales

L'activité de la Division des Domaines et de la Politique immobilière de l'Etat en 2023	
Demandes d'évaluation traitées	1 355
Conventions d'utilisation renouvelées	4
Nombre de baux rédigés (SLD et PGD)	46
Montant des loyers gérés par an	1 917 751 €
Nombre de cessions réalisées	10
Nombre de concessions de logement signées	22
Redevances domaniales du domaine public	227 361,00 €
Redevances domaniales du domaine privé	597 506,00 €

L'activité de recouvrement en 2023

Les amendes	
Montant des prises en charge	3 066 300 €
Taux de recouvrement (hors recouvrement spontané)	32,14 %
Nombre de PCA	67 342
Nombre de SATD	78 587
Nombre de saisies-vente	5 944
Les créances fiscales	
Particuliers : Nombre de dossiers débiteurs en fin de gestion	18 576
Particuliers : nombre de SATD réalisées	52 305
Particuliers : nombre de saisies-vente réalisées	1 352
Professionnels : Nombre de dossiers débiteurs en fin de gestion	4 406
Professionnels : nombre de SATD réalisées	6 286
Professionnels : nombre de saisies-vente réalisées	131
Les créances locales	
Nombre de saisies-ventes	7 422
Nombre de SATD	88 515

L'activité du Contrôle Fiscal en 2023

Nombre de contrôles fiscaux externes (CFE)	427
Droits nets rappelés en CFE	18 580 043 €
Pénalités rappelées en CFE	7 705 396 €
Nombre de 3909 retenues	546
Part de programmation issue du data-mining	1
Nombre de droits d'enquête clos	36
Nombre de plaintes déposées	1
dont plaintes pour fraudes fiscales	0
Contrôles patrimoniaux (hors ESFP)	927
Dénonciations obligatoires transmises aux parquets du département	13

L'activité de la Mission Départementale Risques et Audits en 2023

Le contrôle interne	
Nombre de contrôles programmés au PDCI 2022	582
Nombre de contrôles rendus par les services	575
Taux de complétion du PDCI	98,8%
L'audit	
Nombre d'audits complétés	37
dont audits de structure	25

5. Nos résultats

Lutter contre la fraude

CF-01 - Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées	36,45 %
CF-41 - Taux net de recouvrement DGFIP en droits et pénalités sur les créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1	37,84 %
CF-42 - Part des fiches de programmation à fort enjeux	49 %
CF-51 - Part des contrôles ciblés par l'intelligence artificielle et le data-mining	51,7 %
CF-56 - Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable	68,47 %

Garantir le recouvrement des recettes publiques

CL-09 - Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31/12/N (hors OPH)	98,01 %
GF-08 - Taux de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires	32,14 %
GF-35 - Taux net de recouvrement des impôts des particuliers (hors CFE et CSP)	99,27 %
GF-36 - Taux net de recouvrement des impôts des professionnels (y compris CFE et CSP)	98,52 %

Payer rapidement contrôler efficacement les dépenses publiques

CE-05 - Délai global de paiement des dépenses de l'Etat	24,95 jours
CL-11 - Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local	5,9 jours

Prévenir le contentieux et mieux le gérer

JF-03 - Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de Th et de CAP des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	98,35 %
JF-01 - Taux de réponses définitives en moins de 30 jours aux demandes adressées au conciliateur fiscal départemental	96,08 %
JF-10 - Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de 3 mois (rescrit général)	97,65 %

Renforcer la qualité des prestations proposées aux usagers et aux partenaires

CL-08 - Indice de Performance Comptable (IPC)	80,72
FD-13 - Taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du Domaine	91,23 %
GF-27 - Délai moyen de mise à jour du fichier immobilier	55 jours

Directeur de la publication :

Claude Girault
Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais

Comité de rédaction :

Hélène Snauwaert
Guillaume Giocanti
Josépha Cassano

Division de la Stratégie et de la Communication de la DDFiP du Pas-de-Calais



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PAS-DE-CALAIS**

5, rue du Docteur Brassart
62034 Arras